



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projets de règlements d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 juillet 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Règlement 222-95-2023 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)**
- **Règlement 223-11-2023 amendant le Règlement de lotissement 223-2008 afin d'interdire toute nouvelle rue sur une portion de terrain ayant une pente naturelle de 30% ou plus**
- **Règlement 224-06-2023 amendant le Règlement de construction 224-06-2023 afin de modifier le titre du règlement provincial sur le prélèvement des eaux**
- **Règlement 225-18-2023 amendant le Règlement relatif aux PIIA 225-2008 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)**
- **Règlement 227-05-2023 amendant le Règlement de conditions de délivrance des permis 227-2008 afin de prévoir une disposition de droits acquis au lotissement en lien à la modification réglementaire 222-08-01-2022**
- **Règlement 258-16-2023 amendant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)**

Les modifications réglementaires concernent l'ensemble de la Ville.

Une assemblée publique aura lieu, pour ces projets, le **15 août 2023** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 juillet 2023

Le greffier,

Yan Senneville, OMA